

Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

portant avancement de grade en
qualité de sapeur-pompier
volontaire du caporal Isabelle
BOUSSIÈRE du CIS
LACROUZETTE

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de
centre,

VU l'avis favorable du comité de centre,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le caporal Isabelle BOUSSIÈRE, sapeur-pompier volontaire affectée au centre de secours de
LACROUZETTE, est nommée au grade de sergent à compter du 1^{er} janvier 2017.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : **12 JAN. 2017**

Le président du conseil d'administration
du SDIS




Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de
la notification du :

**Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois
à compter de sa date de notification ou de publication.**

Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

portant avancement de grade en
qualité de sapeur-pompier
volontaire du caporal David
SARDAINE du CIS SAINT-JUERY

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de
centre,

VU l'avis favorable du comité de centre,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le caporal David SARDAINE, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours de SAINT-JUERY, est nommé au grade de sergent à compter du 1^{er} janvier 2017.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : **12 JAN. 2017**

Le président du conseil d'administration
du SDIS




Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de
la notification du :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

portant avancement de grade en
qualité de sapeur-pompier
volontaire du caporal-chef Nicolas
TEYSSIER du CSP CASTRES

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de
centre,

VU l'avis favorable du comité de centre,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le caporal-chef Nicolas TEYSSIER, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours
principal de CASTRES, est nommé au grade de sergent à compter du 1^{er} janvier 2017.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : **12 JAN. 2017**



Le président du conseil d'administration
du SDIS


Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de
la notification du :

**Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois
à compter de sa date de notification ou de publication.**

Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

portant avancement de grade en
qualité de sapeur-pompier
volontaire du caporal-chef
Philippine CAMPO du CIS SAINT-
SULPICE

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de
centre,

VU l'avis favorable du comité de centre,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du Tarn,

ARRÊTE :

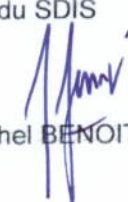
Article 1^{er} : Le caporal-chef Philippine CAMPO, sapeur-pompier volontaire affectée au centre de secours de
SAINT-SULPICE, est nommée au grade de sergent à compter du 1^{er} janvier 2017.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : **12 JAN. 2017**

Le président du conseil d'administration
du SDIS




Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de
la notification du :

**Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois
à compter de sa date de notification ou de publication.**

Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

portant avancement de grade en
qualité de sapeur-pompier
volontaire du caporal-chef Raphaël
VOISELLE du CIS RABASTENS

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de
centre,

VU l'avis favorable du comité de centre,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le caporal-chef Raphaël VOISELLE, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours de
RABASTENS, est nommé au grade de sergent à compter du 1^{er} janvier 2017.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : **12 JAN. 2017**



Le président du conseil d'administration
du SDIS


Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de
la notification du :

***Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois
à compter de sa date de notification ou de publication.***

Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

portant avancement de grade en
qualité de sapeur-pompier
volontaire du caporal Stéphane
CHAPOT du CIS LAVAUUR

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de
centre,

VU l'avis favorable du comité de centre,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le caporal Stéphane CHAPOT, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours de
LAVAUUR, est nommé au grade de sergent à compter du 1^{er} janvier 2017.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : **12 JAN. 2017**



Le président du conseil d'administration
du SDIS


Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de
la notification du :

**Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois
à compter de sa date de notification ou de publication.**

Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

portant avancement de grade en
qualité de sapeur-pompier
volontaire du caporal Michael
CAVAILLES du CIS GAILLAC

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de
centre,

VU l'avis favorable du comité de centre,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le caporal Michael CAVAILLES, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours de
GAILLAC, est nommé au grade de sergent à compter du 1^{er} janvier 2017.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le :

12 JAN. 2017



Le président du conseil d'administration
du SDIS


Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de
la notification du :

***Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois
à compter de sa date de notification ou de publication.***

Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

portant avancement de grade en
qualité de sapeur-pompier
volontaire du caporal Tristan
RASCOL du CIS LACAUNE

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de
centre,

VU l'avis favorable du comité de centre,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le caporal Tristan RASCOL, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours de LACAUNE,
est nommé au grade de sergent à compter du 1^{er} janvier 2017.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : **12 JAN. 2017**

Le président du conseil d'administration
du SDIS




Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de
la notification du :

***Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois
à compter de sa date de notification ou de publication.***

Service gestion des volontaires

ARRÊTE

portant avancement de grade en
qualité de sapeur-pompier
volontaire du caporal Audrey
FAGES du CIS ALBAN

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de
centre,

VU l'avis favorable du comité de centre,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le caporal Audrey FAGES, sapeur-pompier volontaire affectée au centre de secours d'ALBAN, est
nommée au grade de sergent à compter du 1er janvier 2017.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : **12 JAN. 2017**



Le président du conseil d'administration
du SDIS


Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de
la notification du :

Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

portant avancement de grade en
qualité de sapeur-pompier
volontaire du sergent-chef Julien
GIROUX du CIS SAINT-SULPICE

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de
centre,

VU l'avis favorable du comité de centre,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le sergent-chef Julien GIROUX, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours de SAINT-SULPICE, est nommé au grade d'adjudant à compter du 1^{er} janvier 2017.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le :

12 JAN. 2017

Le président du conseil d'administration
du SDIS




Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de
la notification du :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

portant avancement de grade en
qualité de sapeur-pompier
volontaire du sergent-chef Nordine
BOURAHILA du CIS VAOUR

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de
centre,

VU l'avis favorable du comité de centre,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le sergent-chef Nordine BOURAHILA, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours de
VAOUR, est nommé au grade d'adjudant à compter du 1er janvier 2017.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

12 JAN. 2017

A Albi le :



Le président du conseil d'administration
du SDIS


Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de
la notification du :

***Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois
à compter de sa date de notification ou de publication.***

Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

portant avancement de grade en
qualité de sapeur-pompier
volontaire du sergent-chef Florian
HOULES du CSP CASTRES

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de
centre,

VU l'avis favorable du comité de centre,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le sergent-chef Florian HOULES, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours principal
de CASTRES, est nommé au grade d'adjudant à compter du 1^{er} janvier 2017.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : **12 JAN. 2017**

Le président du conseil d'administration
du SDIS




Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de
la notification du :

***Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois
à compter de sa date de notification ou de publication.***

Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

portant avancement de grade en
qualité de sapeur-pompier
volontaire du sergent-chef Benoit
ALIBERT du CIS LABRUGUIERE

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de
centre,

VU l'avis favorable du comité de centre,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le sergent-chef Benoit ALIBERT, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours de
LABRUGUIERE, est nommé au grade d'adjudant à compter du 1^{er} janvier 2017.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : **12 JAN. 2017**

Le président du conseil d'administration
du SDIS




Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de
la notification du :

***Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois
à compter de sa date de notification ou de publication.***

Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

portant avancement de grade en
qualité de sapeur-pompier
volontaire du sergent-chef Flavien
NACCI du CIS LABRUGUIERE

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de
centre,

VU l'avis favorable du comité de centre,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le sergent-chef Flavien NACCI, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours de
LABRUGUIERE, est nommé au grade d'adjudant à compter du 1er janvier 2017.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : **12 JAN. 2017**



Le président du conseil d'administration
du SDIS


Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de
la notification du :

**Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois
à compter de sa date de notification ou de publication.**

Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

portant avancement de grade en
qualité de sapeur-pompier
volontaire du sergent-chef Gérard
GILLE du CIS SAINT-SULPICE

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de
centre,

VU l'avis favorable du comité de centre,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le sergent-chef Gérard GILLE, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours de SAINT-SULPICE, est nommé au grade d'adjudant à compter du 1er janvier 2017.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : **12 JAN. 2017**

Le président du conseil d'administration
du SDIS



Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de
la notification du :

Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

portant avancement de grade en
qualité de sapeur-pompier
volontaire du sergent-chef Stella
BRUGUIERE du CIS GAILLAC

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de
centre,

VU l'avis favorable du comité de centre,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le sergent-chef Stella BRUGUIERE, sapeur-pompier volontaire affectée au centre de secours de
GAILLAC, est nommée au grade d'adjudant à compter du 1er janvier 2017.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : **12 JAN. 2017**



Le président du conseil d'administration
du SDIS


Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de
la notification du :

***Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois
à compter de sa date de notification ou de publication.***